

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 25 septembre 2026
N° 76 / 2026**

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, le conseil
Présents : 14 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Absent(s) représenté(s) : 1 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) non représenté(s) : 0 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15

Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Martine BERTRAND, M. Guillaume CASTEL, Mme Valérie BLANC, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Daniel MALLET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Hélène GOURDON, Mme Marie-Agnès BOYER, Mme Béatrice ANTONY, Mme Lydie PERRIER, M. Guillaume ROBERT, Mme Cindy RODIER et Mme Cécile DÉCHAMBRE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Romain MALLET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Secrétaire de séance : Valérie BLANC

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 29 septembre 2026 et que la convocation avait été faite et affichée le 21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 septembre 2026

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Vu la délibération du conseil municipal n° 20/2026 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 de ce même code, Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les décisions prises, à savoir :

Décision n° 02/2026 _ Achat de tabourets pour le stade municipal

Décision n° 03/2026 _ Restauration du lavoir de Rayrolles

Décision n° 04/2026 _ Fixation du loyer du logement de l'ancienne école du Vernet et conclusion d'un contrat de bail

Décision n° 05/2026 _ Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Décision n° 06/2026 _ Acquisition d'un ordinateur portable

Décision n° 07/2026 _ Fixation du loyer du logement de l'ancienne école du Pirou (étage) et conclusion d'un contrat de bail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du CGCT.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Mise en ligne : 09/10/2026

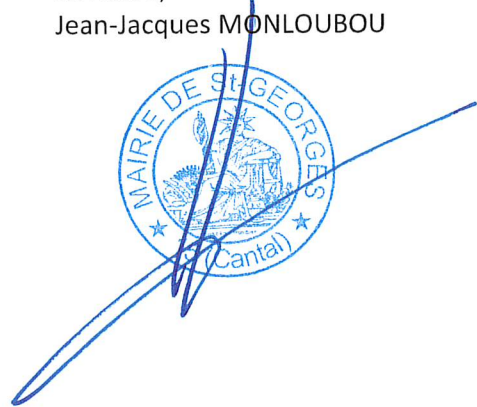
Date de transmission de l'acte: 06/10/2026
Date de reception de l'AR: 07/10/2026
015-211501887-DE_2026_076B-DE
A G E D I

Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance,
Valérie BLANC



Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Mise en ligne : 09/10/2026

Date de transmission de l'acte: 06/10/2026
Date de reception de l'AR: 07/10/2026
015-211501887-DE_2026_076B-DE
A G E D I